



Assises des métiers des musées 18, 19 et 20 décembre 2017

2^{ème} journée *Formations*

Séquence introductive, intervention de M. Philippe Barbat.

A la première question que l'on se pose sur les formations initiales au métiers du patrimoine, celle qui concerne le nombre, on peut apporter les réponses suivantes. L'INP forme environ **20 restaurateurs** du patrimoine par an, que le master habilite à intervenir sur les collections des musées de France. S'agissant des conservateurs, pour le concours 2017 dont les résultats ont été connus quelques jours avant la tenue de ces Assises, sur les 35 lauréats des concours externe et interne, Etat, territoriale et ville de Paris, la spécialité « musées » proprement dite représente 13 postes. Si l'on y ajoute les 3 lauréats de la spécialité PSTN, qui travaillent généralement dans des museums, on arrive à un total de 16 postes. En moyenne, sur la longue durée, et en ajoutant notamment les lauréats du tour extérieur, de dispositifs de titularisation plus ponctuels comme la loi du 12 mars 2012 dite Sauvadet, ainsi que les militaires formés à la conservation, on peut considérer que **40% environ des conservateurs formés à l'INP relèvent des métiers des musées**. S'agissant de la formation continue, **sur une offre de 67 formations en 2018, un peu plus de la moitié concerne plus spécifiquement les métiers des musées**. Ce chiffre est assez représentatif d'une tendance de longue durée à l'INP, qui se caractérise par une formation continue largement tournée vers les musées.

Quant aux axes structurants de ces formations, qui constituent la seconde question on peut en dégager trois. Premièrement, les formations initiales de l'INP ont logiquement pour priorité **l'insertion professionnelle** de nos élèves. Les résultats sont très bons pour les restaurateurs, avec un taux d'insertion professionnelle moyen de plus de 90%. Pour les conservateurs de l'Etat, ce taux est de 100%, puisque le nombre de postes ouverts au concours correspond aux vacances de postes prévisionnelles. Pour les conservateurs de la fonction publique territoriale, après quelques années difficiles autour de 2013 et 2014, nous avons retrouvé un taux d'insertion professionnelle de 100% ces deux dernières années. Ces résultats tiennent à l'attention constante que l'INP porte **aux évolutions de l'emploi dans les musées et des compétences attendues**. Par exemple, en 2016, nous avons procédé à une réforme d'ampleur de la scolarité des élèves conservateurs, en créant un module d'enseignement de la déontologie du service public, en doublant pour les conservateurs de l'Etat le nombre d'heures consacrées au management, nos partenaires de l'INET assurant la formation des élèves conservateurs territoriaux sur ce point, enfin en mettant en place un module consacré à la communication pour l'ensemble de la promotion. L'objectif est de donner, par ces

Assises des métiers des musées

18, 19 et 20 décembre 2017

enseignements nouveaux, tous les atouts permettant à nos élèves de s'intégrer dans la réalité de la vie professionnelle et des savoir-être qu'elle implique.

Deuxièmement, la formation à l'INP a pour caractéristique traditionnelle **une alternance entre la théorie et la pratique**. Les stages en France et à l'étranger représentent, pour les élèves conservateurs, 50% de la scolarité. Quant aux élèves restaurateurs, outre les périodes de stage, la pratique en atelier s'effectue deux jours par semaine et vient compléter les enseignements théoriques, notamment l'enseignement de la déontologie dont on sait l'importance en matière de restauration.

Troisièmement, nous insistons sur le **lien entre les métiers auxquels nous formons et la recherche**. Les élèves restaurateurs soutiennent un master II à l'issue d'une année de travail sur un objet ou un groupe d'objets. Les conservateurs rédigent des travaux scientifiques lors de leurs stages de spécialité. Il y a quelques semaines, l'INP a été sélectionnée, avec quatre autres partenaires membres de la Comue (Communauté d'universités et d'établissements) Paris-Seine, par le jury du programme d'investissements d'avenir pour un projet d'École universitaire de recherche qui vise notamment à créer, pour les élèves restaurateurs et conservateurs, un **doctorat sur projet**, permettant de construire son parcours doctoral sur la pratique professionnelle.

Enfin, à la question de l'avenir de ces formations, je répondrai d'abord qu'il faut, bien sûr, penser aux apports du numérique, ce qui permet notamment un enseignement à distance. L'INP a mis deux modules de formation continue en ligne à ce jour, respectivement sur le droit des images et la photogrammétrie. Les résultats obtenus sont très satisfaisants, mais on sait aussi, et c'est un débat actuel, que certaines réserves se font jour sur l'enseignement à distance, y compris aux Etats-Unis et au Canada, pays pionniers en la matière. Malgré tout, on peut estimer qu'à terme ce sujet prendra une importance majeure.

Toutefois, je voudrais surtout insister sur une piste qui n'a peut-être pas suffisamment été explorée à ce jour : **l'internationalisation des formations**. Pourquoi ne pas imaginer, par exemple, de concevoir avec nos partenaires européens, notamment ceux qui disposent d'un patrimoine muséal comparable au nôtre par son ampleur et sa qualité, des **modules de formations construits en commun** ? Cela permettrait des échanges très intéressants sur les compétences attendues, en particulier dans le domaine de la conservation, car une certaine intégration existe déjà pour les restaurateurs, dans le cadre des échanges Erasmus. Et, si des référentiels de compétence communs sont construits dans ce cadre, cela favoriserait aussi les mobilités professionnelles, s'agissant de personnes formées à partir de ces référentiels partagés et dont les compétences reconnues iraient donc au-delà des seules frontières nationales.